

#### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE

#### 11 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le onze décembre deux-mille-vingt-quatre (11 décembre 2024) à dix-sept heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Noémie Biardeau

Isabelle Laramée

Annick Laviolette

M. le conseiller : Nicolas Bottreau

Sont absents: Mme la mairesse Vicki Emard

M. le conseiller : Vincent Normandeau

Sous la présidence de la conseillère Isabelle Laramée. Aussi présente, Mme Claire Coulombe greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2024.

# RÉS. 330.12.2024 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la mairesse Vicki Emard et du maire suppléant Vincent Normandeau;

CONSIDÉRANT l'article 158 du *Code municipal du Québec,* stipule que le conseil est présidé dans ses séances par son chef, ou le maire suppléant, ou, à leur défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer madame la conseillère Isabelle Laramée pour présider la présente séance.

Adoptée

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

## 2. RÉS. 331.12.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2024 À 17 H 30

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Administration, finances et ressources humaines;
  - Dépôt du projet de règlement numéro 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025;
- 4. Période de questions;
- 5. Levée de la séance

Adoptée

#### 3.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-415 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025 est déposé au conseil par la conseillère Noémie Biardeau.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

#### 5. RÉS. 332.12.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 38.

Isabelle Laramée
Présidente d'assemblée

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Isabelle Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Laramée
Présidente d'assemblée